

Quels moyens pour la sécurité privée ?

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Quels moyens pour la sécurité privée ? / sous la direction de Christophe Aubertin et Xavier Latour

Autre(s) responsabilité(s) : Aubertin, Christophe (Directeur de publication)

Latour, Xavier (1970-....) (Directeur de publication)

Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal Nice -

Organisateur de réunion

Centre de droit des affaires et gestion Malakoff, Hauts-de-Seine - Organisateur de réunion

Publication : [Paris] : mare & martin

Date de copyright : C 2018

Description matérielle : 1 vol. (134 p.) : couv. ill. en coul. ; 21 cm

Collection : Droit de la sécurité et de la défense

ISBN : 978-2-84934-378-4

EAN : 9782849343784

Appartient à la collection : Droit de la sécurité et de la défense (Le Kremlin-Bicêtre) 2780-8149

Classification décimale Dewey : 363.289

Note(s) : CERDACFF = Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal ; CEDAG = Centre d'études et de recherche en droit des affaires et de gestion

Issu du colloque organisé à la Faculté de droit de l'université Paris Descartes le 31 janvier 2018 par le CERDACFF et le CEDAG

Note sur la responsabilité : Textes issus de communications, présentés lors d'un colloque, organisé par le Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACFF), tenu à la Faculté de droit de l'université Paris Descartes le 31 janvier 2018

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "Le succès des missions, de plus en plus nombreuses, confiées à la sécurité privée dépend d'abord du professionnalisme de ceux qui l'assurent, et qui représentent le socle fondamental des activités privées de sécurité. Mais la réussite passe, aussi, par le choix judicieux comme par le bon usage des moyens employés. L'image du vigile dont la simple présence suffit appartient à une époque révolue. Les agents utilisent non seulement des moyens éprouvés tels que les armes, mais encore des technologies nouvelles de plus en plus sophistiquées. Ensemble de professions réglementées, les activités privées de sécurité sont soumises à un encadrement juridique strict. La puissance publique détermine les prérogatives des acteurs et leurs moyens d'action. Les dispositions relatives à l'armement, comme celles qui déterminent les pouvoirs de certains agents, montrent que l'environnement normatif est évolutif. La pluralité des intervenants (publics et privés) impose, quant à elle, des instruments de partenariat. Dans ce contexte, les moyens de la sécurité privée sont-ils adaptés aux missions ? Quelles sont les évolutions souhaitables ou envisageables ? Jusqu'où l'État est-il disposé à aller ?"

Sujet - Nom commun : Droit -- Systèmes -- Droit
Droit -- Droit

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès